

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°16

CADRE DE VIE

**- Dénomination de voies et
place
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, Estéban PIAT, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Hélène LAPALUS

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Jean-Jacques BANCHET à Mme Fanny FESNOUX, M. Fabien LAMBERT à M. Gilles PASSOT, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU à M. Romain BOST, Mme Jade PETIT à M. Edmond BOURGEON, M. Mahdi NOUIBAT à Mme Corinne TRONCY, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

M. Christophe PION

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20221214-14DECN16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

Affichage : 20/12/2022

Mme Catherine BRUN, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Afin de faciliter le repérage pour les services de secours, le travail de la Poste et des autres services publics locaux ou commerciaux, ou encore la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Sachant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune, il est proposé de dénommer plusieurs voies.

Un permis d'aménager a été accordé pour la création d'espaces publics dans la Zone d'Aménagement Concerté Foch Sully le 21 avril 2022 à la SEMOP FOCH SULLY représentée par Sébastien DONGUY. Cette opération sera desservie par quatre voies publiques et une place qu'il est proposé de dénommer :

- la rue Charles Boullier (1803-1888), en hommage au Maire de Roanne en 1864, et premier Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) ;
- la rue Claudie Haigneré, en référence à la scientifique, spationaute, première femme française et européenne dans l'espace, et femme politique française ;
- la rue Marcelle Devaud (1908-2008), en hommage à la première femme vice-Présidente du Sénat entre 1948 et 1952, ayant créé la sécurité sociale pour les étudiants et est instigatrice du principe « à travail égal, salaire égal » pour l'égalité hommes-femmes au travail ;
- la rue Ginette Kolinka, en référence à une survivante du camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz-Birkenau et passeuse de mémoire de la Shoah ;
- la place Pierre Bouligaud (1919-2016), en hommage au fondateur du journal Le Pays Roannais, créé en 1945.

Par ailleurs, la Ville de Roanne a aménagé une ancienne friche en parc avec une roseraie, au bas du faubourg Clermont.

Une voie a été créée afin de desservir le nouveau parking public et les logements réalisés dans une partie du bâtiment industriel 26, impasse Fontval.

Il est proposé de dénommer cette voie l'impasse Roger Cane (1940-2001), ayant œuvré au développement de l'entreprise familiale Christian CANE.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver les dénominations de voies et place ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la transmission de ces nouvelles dénominations aux administrés et institutions intéressées ;
- dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 20 DEC 2022

La Secrétaire de séance,

Hélène LAPALUS

Le Maire,

Yves NICOLIN
Président de Roannais Agglomération

